



BROCANTE DE BOUFFÉMONT

RÈGLEMENT INTERIEUR

à lire attentivement

1 • GÉNÉRALITÉS

1-1. La brocante de Bouffémont est réservée exclusivement aux particuliers, à l'exclusion des commerçants et/ou professionnels. Elle est ouverte aux visiteurs de 8h à 18h.

1-2. Les particuliers s'engagent à ne vendre que des objets usagés leurs appartenant et dont le commerce est autorisé conformément à la loi. La vente d'objets neufs, en série, achetés pour la revente ou initialement vendus dans le cadre de démonstration à domicile est interdite.

1-3. Les ventes alimentaires, de boissons, ainsi que la restauration du midi sont strictement réservées à l'organisateur.

1-4. Le vendeur doit apporter le matériel pour s'installer. Les moyens d'amplification de la voix et la diffusion de musique ne sont pas autorisés.

1-5. La commune se dégage de toute responsabilité concernant les incidents ou accidents ayant pour cause les visiteurs ou les vendeurs.

1-6. La ville se réserve le droit d'expulser tout contrevenant à ces présentes règles.

2 • INSTALLATION

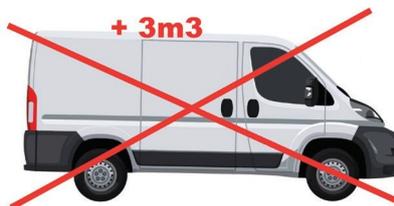
2-1. Les numéros des places seront inscrits au sol. Des placiers seront à la disposition des exposants dans les différents secteurs.

2-2. L'accès de la brocante se fera à l'accueil situé au carrefour de la rue François Mitterrand et de la rue des Tanneurs, l'exposant devant y présenter ses documents de réservation.

2-3. Sauf exception, les véhicules exposant ne pourront pas stationner sur les emplacements.

3 • CIRCULATION et STATIONNEMENT

3-1. Attention ! Seront uniquement autorisés à pénétrer sur le site, les voitures particulières et les petits utilitaires (maximum 3m3). Les fourgonnettes et les camions ne seront pas admis.



3-2. La circulation des véhicules est uniquement autorisée avant 8h et après 18h. Passé l'horaire indiqué, il sera interdit d'accéder à un emplacement avec un véhicule. Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne sera autorisé à circuler et à stationner sur l'emprise de la brocante pendant ces horaires, sauf en cas d'urgence et en accord avec l'organisateur.

3-3. Tous les véhicules doivent être garés sur les parkings réservés aux exposants et aux visiteurs figurant sur le plan de circulation.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration de matériel ou objet de vente, idem pour les véhicules et leur contenu.

4 • SÉCURITÉ et CIVISME

4-1. Un service de sécurité est mis en place sur les lieux de la brocante. Ce service est aussi habilité à contrôler la validité des inscriptions et peut à cet égard demander la confirmation d'inscription reçue par chaque exposant.

4-2. Il est expressément demandé aux exposants de nettoyer leur emplacement à l'issue de la brocante, de respecter l'environnement, les équipements publics et les riverains.

5 • RÉSERVATIONS

5-1. Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des réservations.

5-2. Le prix du métrage de façade est fixé selon la grille tarifaire (cf. art. 7-1) : une longueur de 3 mètres minimum et de 9 mètres maximum est imposée.

5-3. Les réservations sont individuelles, conformément aux directives préfectorales. Le partage de son emplacement avec d'autres participants est strictement interdit (hors cadre familial).

6 • INSCRIPTIONS

6-1. Les réservations pourront se faire directement en ligne en vous connectant au lien suivant : <https://www.mybrocante.fr/m/6800>

Vous pourrez choisir votre emplacement directement sur la carte interactive de la manifestation et payer par carte bleue. Les emplacements sont vendus par tranche de 3 mètres.

Un mail de confirmation vous sera envoyé et vous pourrez transmettre vos pièces justificatives (dans un délai de 4 jours maximum) en ligne au moment de la réservation en cliquant sur le lien du mail prévu pour ces pièces. Sans la transmission de ces pièces, votre commande sera annulée et vous serez remboursée. Les emplacements réservés seront remis à la vente.

6-2. Il vous sera adressé un laisser-passer confirmant votre réservation avec vos numéros d'emplacements, ainsi qu'un reçu de votre règlement. Ces documents, ainsi que la liste des objets et mobiliers d'occasion mis en vente, devront pouvoir être présentés par l'exposant à toute réquisition des services de police et de gendarmerie.

6-3. Pour les personnes n'ayant pas d'accès internet, vous pourrez réserver un emplacement lors des permanences au centre culturel en vous munissant :

- du règlement en espèce ou carte bancaire
- de votre pièce d'identité
- d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois pour les bouffémontois
- du numéro d'immatriculation de votre véhicule

6-4. Les emplacements devront obligatoirement être tenus par la personne désignée sur le formulaire d'inscription.

6-5. Tous les renseignements fournis engagent la seule responsabilité du déclarant. En cas de fiche d'inscription fautive ou incomplète, la réservation sera annulée.

6-5. Par leur inscription, les exposants déchargent l'organisateur de toute responsabilité quant à leur participation. La ville se réserve le droit d'exclure de la brocante, tout exposant ayant effectué une fautive déclaration sur la nature de ses activités. Elle se réserve également le droit de refuser l'attribution d'un emplacement sans avoir à motiver sa décision.

7 • TARIFS

7-1. Grille

Emplacement par module (3 mètres linéaires)	Particuliers Bouffémontois	Particuliers Extérieurs
1 module	18€	36€
2 modules	36€	72€
3 modules	54€	108€

7-2. Aucune négociation de la grille tarifaire ci-dessus n'est admise, quelle que soit la qualité et la forme de l'emplacement réservé, sauf à démontrer qu'il est impraticable avant l'installation le jour de la brocante.

7-3. En cas de non participation du fait de l'exposant ou des conditions climatiques, le montant de l'inscription sera acquis à la Mairie de Bouffémont, sans que cela ne puisse ouvrir un droit à une quelconque indemnisation ou à un remboursement même partiel du prix payé.

8 • PAIEMENT

Il est rappelé que seule la réception du paiement et des pièces demandées (cf. art. 6-3) valide la réservation. Deux types de règlement possibles :

- En espèces ou CB : aux jours et horaires des permanences organisées au centre culturel
- Par paiement en ligne avec carte bancaire : pour toute réservation faite par Internet.

Une fois vos informations renseignées, cliquez sur "Payer votre commande". Vous serez redirigé vers la page de paiement sécurisé.

Une confirmation de commande vous sera automatiquement envoyée à l'adresse mail indiquée.